



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Termes de Références
du
**Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir les
actions de valorisation des travaux de fin
d'études et pour la mobilité vers l'entreprise**

**PAQ- Valorisation des PFE/MFE &
Écosystème d'innovation**

Septembre 2019



Post-PFE/MFE

Écosystème d'innovation

Sommaire

1. CONTEXTE.....	4
2. OBJECTIFS et RESULTATS ATTENDUS	5
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.....	6
4. ELIGIBILITE	8
A) Éligibilité des Projets.....	8
B) Éligibilité des institutions universitaires et des enseignants encadreur.....	8
C) Éligibilité des étudiants et des jeunes diplômés :	9
D) Éligibilité des partenaires socio-économiques :	9
E) Durée du projet	10
F) Éligibilité des dépenses	11
i/ Les catégories de dépenses éligibles pour les composantes 1 et 2	11
ii/ Les catégories des dépenses éligibles pour le développement d'un écosystème d'innovation (Composante 3)	13
iii/ Les dépenses non éligibles	14
5. PROCESSUS DE SOUMISSION et de SELECTION.....	17
6. EXECUTION.....	19
7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE	19
8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE	20
9. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	21
10. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES.....	22

ANNEXES :

Annexe 1. Liste des projets lauréats du PAQ-Post PFE/MFE (Appels 1 & 2)

Annexe 2. Glossaire des écosystèmes d'innovation.

Annexe 3-a. Canevas électronique de soumission de la Note Conceptuelle, Composantes 1 & 2 (NC, fichier électronique séparé)

Annexe 3-b. Canevas électronique de soumission de la Note Conceptuelle, Composantes 3 (NC, fichier électronique séparé)

Annexe 4-a. Canevas électronique de soumission de la Proposition Complète, Composantes 1 & 2 (PC, fichier électronique séparé)

Annexe 4-b. Canevas électronique de soumission de la Proposition Complète, Composante 3 (PC, fichier électronique séparé)

Annexe 5-a & 5-b & 5-c. Manuel de procédures Opérationnelles du PAQ et Annexes (version février 2019), fichier électronique séparé.



**PROGRAMME D'APPUI
A LA QUALITE**

1. CONTEXTE.

En application des résolutions prioritaires des Assises de la réforme pour soutenir une recherche innovante créatrice de la valeur et d'emplois qualifiés, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a lancé un programme dédié à la valorisation des résultats innovants des Projets de Fin d'Études (PFE) ou de Mémoires de Fin d'Études (MFE) et a mobilisé, dans le cadre du **Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PromESSE-Tn)**, des fonds pour financer, sur une base compétitive et selon le mécanisme du **Programme d'Appui à la Qualité (PAQ)**, les meilleures initiatives de valorisation des PFE et MFE, le « **PAQ-Post PFE/MFE** » **écosystème d'Innovation**.

Avec deux appels à propositions de projets (en 2017 et 2018) et le financement de 08 projets de valorisation de travaux de fin d'études innovant (Annexe 1), ce Fonds est venu compléter l'ensemble des mécanismes de financement de la recherche innovation¹ auxquels le jeune diplômé, voulant valoriser les résultats de ses travaux de fin d'études, n'a pas directement accès.

Sur la base de cette expérience, des recommandations des parties concernées² et de la consultation des parties prenantes, le Pôle « Recherche-Innovation » du MESRS lance un nouvel appel intitulé le « **PAQ-Valorisation des PFE/MFE & Écosystème d'innovation** » avec lequel il compte renforcer ce mécanisme incitatif et élargir l'accès aux financements à d'autres catégories de bénéficiaires et d'activités, à savoir :

- Les étudiants en fin de cursus pour les appuyer dans l'exécution de leurs projets et mémoires de fin d'études innovants sous réserve d'un partenariat étroit avec le tissu socio professionnel ;
- Les institutions universitaires (Universités³, Établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche-EESR- et Centres de Recherche) pour les soutenir à développer ou à renforcer un écosystème favorable à la créativité, à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

¹Il s'agit notamment du mécanisme de valorisation des résultats de la recherche (VRR), des Projets de Recherche Fédérées (PRF), du Programme National de recherche Innovation (PNRI), de la Prime accordée au titre des Investissements réalisés dans les activités de Recherche Développement (PIRD), le dispositif de mobilité des doctorants et post doctorants au profit du monde socio-économique (MOBIDOC) et les Investissements Technologiques Prioritaires (ITP).

²En particulier le Panel d'évaluateurs externes et le Comité de Pilotage du PAQ.

³L'université en concertation avec les établissements, sous sa tutelle, bénéficiaires des allocations dédiés à la mise en place des écosystèmes d'innovation, pourrait rassembler ces fonds, après l'accord de tous les établissements porteurs des projets lauréats, afin d'installer un écosystème d'innovation au sein de l'université assurant ainsi la synergie, la mutualisation des ressources et l'intérêt général des étudiants relevant des établissements sous sa tutelle.

Cette nouvelle initiative est portée par la Direction Générale de la Valorisation de la Recherche (DGVR) et développée en collaboration avec l'Unité de Gestion par Objectifs de PromESSE (UGPO-PromESSE). A travers la DGVR et l'UGPO-PromESSE, le MESRS est ultimement responsable de l'atteinte des objectifs visés par ce programme compétitif. Il en assurera la supervision, le suivi et l'évaluation de l'exécution ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

Ces termes de références fixent les objectifs, l'éligibilité des candidats et des dépenses ainsi que les modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations de ce troisième appel à propositions du « PAQ-Valorisation des PFE/MFE & Écosystème d'innovation ».

2. OBJECTIFS et RESULTATS ATTENDUS.

L'objectif de ce 3ème appel à propositions est d'encourager les candidats éligibles à soumettre des propositions de projets visant :

- (i) La promotion de la valorisation et du transfert des résultats des PFE/MFE vers le système productif,
- (ii) La promotion de PFE et MFE innovants exécutés en partenariat avec le tissu socio-économique,
- (iii) L'incitation des étudiants et jeunes diplômés porteurs de projets de fin d'études innovants à la mobilité vers les entreprises pour la valorisation de leurs travaux ou encore à la création de Start-up et Spin Off,
- (iv) Le développement de la culture de l'innovation au sein des établissements d'enseignement universitaires et,
- (v) La mise en place ou le renforcement d'un écosystème d'innovation dans les institutions universitaires (Université, EESR et Centres de Recherche).

Les résultats du *PAQ-Valorisation des PFE/MFE & Écosystème d'innovation* sont attendus à différents niveaux :

- **Étudiants en fin d'études et Jeunes diplômés :** Accès facilité aux conditions de financement, d'encadrement, et d'environnement (écosystème) adéquats pour la maturation et la valorisation des travaux et résultats de leurs PFE/MFE dans des contextes académiques et professionnels. Ce programme permettra une meilleure

insertion des jeunes diplômés dans le milieu professionnel et donnera pour certains d'entre eux un élan pour la création de leurs propres start-up.

- **Enseignants** : une plus grande sensibilisation aux besoins exprimés par l'environnement socio professionnel et par voie de conséquence une meilleure orientation des PFE/MFE vers les priorités de l'économie tunisienne et la valorisation des travaux de PFE/MFE qu'ils encadrent.
- **Partenaires socio-économique (entreprise publique ou privée, centre technique, collectivité locale association non gouvernementale)**. Accès facilité à l'expertise/compétences/ressources universitaires et au transfert des résultats des PFE/MFE et de la recherche-innovation académique.
- **Institutions universitaires** (Université, Établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche -EESR- ou Centre de Recherche). Le développement d'un éco système de créativité, d'innovation et de valorisation, permettant l'éclosion de jeunes talents créateurs, innovants et entrepreneurs et l'accompagnement de leurs initiatives vers la maturation et le lancement de start up.
- **Ministère**: Émergence d'universités entrepreneuriales et institutionnalisation de relations contractuelles exigeant une redevabilité accrue dans l'utilisation des ressources. Rapprochement Université-Entreprises. Partenariat Public-Privé renforcé et performances institutionnelles améliorées via des projets pluridisciplinaires à fort potentiel de valorisation.

3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

Le processus complet se déroulera en trois (03) phases :

1) La phase I est une phase de sensibilisation des bénéficiaires éligibles autour du programme et d'assistance technique pour le développement de leurs propositions. Cette phase prévoit les étapes clés suivantes :

- Préparation, par l'institution universitaire, d'une note conceptuelle (NC). Les NC seront soumises au MESRS, via les Universités, la DGET ou les Centres de Recherche, et ce conformément au processus décrit au paragraphe 5.
- Organisation, par le MESRS, d'ateliers de sensibilisation et d'assistance technique au profit des candidats porteurs des NC. Ces ateliers seront animés par des spécialistes en montage de projets assistés de spécialistes du domaine de l'innovation.

- Les institutions candidates sont invitées à concourir à l'échelle nationale et à préparer pour cela des propositions complètes (PC) qui seront soumises au MESRS via les mêmes canaux que pour les NC (Universités, DGET ou CR).

***N.B :** Le dépôt d'une PC ne nécessite pas la soumission préalable d'une NC; le dépôt d'une NC est une déclaration d'intention qui permet de faire bénéficier à l'équipe porteuse de la NC de l'assistance technique au montage de projet PAQ.*

Durant la phase II, le MESRS procédera à l'évaluation des PC soumises dans les délais et fera appel pour cela à des panels d'évaluateurs externes indépendants. Le financement sera attribué aux projets lauréats après délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Durant la Phase III, les projets retenus seront financés après une phase de négociation. Une convention sera signée entre le MESRS et l'institution candidate. La signature de cette convention est tributaire de la signature entre les partenaires d'une convention stipulant leurs communs accords sur les différents aspects du projet à réaliser, notamment financiers et de calendrier.

4. ELIGIBILITE

Cet appel à propositions s'adresse aux étudiants en fin de cursus, aux jeunes diplômés, aux enseignants, aux institutions universitaires et à leurs partenaires du monde professionnel et associatif. Ces parties sont invitées à se constituer en équipe porteuse de projet au sein des institutions universitaires pour répondre aux objectifs sus mentionnés et à proposer un plan cohérent et réaliste d'exécution démontrant un lien direct entre les financements sollicités et l'atteinte des résultats attendus.

Les propositions retenues pour bénéficier de ce programme sont celles répondant aux conditions d'éligibilité fixées ci-dessous :

A) Éligibilité des Projets

La proposition de Projet est institutionnelle et inclura des activités relevant des composantes 1 et 2 suivantes :

- La valorisation de projets et/ou de mémoires de fin d'études innovants ayant été soutenus entre 2017 et 2019 (**Composante 1**) ;
- L'appui à l'exécution des travaux de PFE et/ou MFE jugés innovants et devant démarrer au cours de l'année universitaire 2019-2020 (**Composante 2**) ;

De plus et en appui à la mise en œuvre des composantes 1 et 2, l'institution universitaire candidate est invitée à proposer des activités visant à installer ou à renforcer un éco système d'innovation et de créativité de type Tiers Lieux, incubateur, pépinière, Fablab, Techshop, etc., (*Voir glossaire en Annexe 2*) et à assurer son animation (**Composante 3**).

N.B : Les propositions à caractère pluridisciplinaire impliquant les sciences humaines et sociales sont vivement recommandées.

B) Éligibilité des institutions universitaires et des enseignants encadreurs

- Toutes les institutions universitaires publiques dispensant (ou associées à des EESR dispensant) les formations suivantes : formations d'ingénieurs, masters professionnels, masters de recherche et licences sont éligibles au Programme y compris celles placées sous la double tutelle avec d'autres ministères. L'institution universitaire candidate aux allocations est celle qui

est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des allocations. Pour cela, elle devrait fournir la démonstration d'une capacité suffisante de gestion pour administrer les allocations du PAQ et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur.

L'Institution universitaire lauréate devrait contribuer au financement du projet PAQ-Post PFE/MFE Écosystème d'Innovation à une hauteur minimale de 2% du montant du PAQ octroyé par le MESRS, et ce, pour démontrer son engagement institutionnel.

- Tous les enseignants encadreurs des Post PFE/MFE et PFE/MFE valorisables et soumis à cet appel sont éligibles au Programme et seront membres de l'équipe d'exécution du projet. Pour cela, il leur sera demandé un **curriculum vitae** précisant leurs compétences pertinentes pour le projet, le temps qui lui sera consacré ainsi qu'une liste des projets et de programmes auxquels ils ont déjà participé dans les domaines en relation avec les objectifs du PAQ-Post PFE/MFE-Écosystème d'innovation.

C) Éligibilité des étudiants et des jeunes diplômés :

- **Composante 1.** Les allocations bénéficient aux jeunes diplômés d'un EESR public, de nationalité tunisienne ou résidents réguliers en Tunisie, titulaires d'un diplôme d'ingénieur, d'un mastère (professionnel ou de recherche) ou d'une licence, et libres de tout engagement professionnel autre que celui qui pourrait les lier avec l'organisme partenaire ou bénéficiaire de leurs projets.
- **Composante 2.** Les allocations bénéficient aux étudiants tunisiens ou résidents réguliers en Tunisie inscrits dans un EESR public et en fin de cursus d'ingénieur, de mastère ou de Licence durant l'exécution de leurs projets ou mémoires de fin d'études.
- **Composante 3.** Les allocations peuvent bénéficier aux jeunes docteurs tunisiens ou résidents réguliers en Tunisie, libres de tout engagement professionnel, pour participer à l'animation/facilitation/coordination de l'éco système d'innovation.

D) Éligibilité des partenaires socio-économiques :

Les institutions candidates devraient justifier d'un partenariat avec les entreprises (publiques ou privées), les centres de recherche (CR), les organisations publiques ou

para publiques, le patronat, les collectivités locales et les associations non gouvernementales.

Une lettre d'approbation sera présentée par chaque partenaire et jointe à la proposition complète en vue de confirmer son engagement à participer au projet ainsi que de définir son rôle (un *modèle de lettre d'approbation est annexé aux Canevas de soumission des NC et PC*). En particulier, le partenaire bénéficiaire se doit de :

- Affecter un représentant professionnel disposant de l'expertise scientifique et technique nécessaire à la valorisation attendue ; celui-ci encadrera le(s) jeune(s) diplômé(s) au sein de l'organisme ;
- Garantir les conditions de travail optimales et compatibles avec les activités du jeune diplômé ;
- Disposer des capacités financières nécessaires à l'exécution du projet.

Les partenaires du projet s'engagent à contribuer financièrement à hauteur minimale de **10%** du montant accordé par le PAQ (hors composante 3 et pour les seuls PFE/MFE auxquels ils participent), cette participation pouvant être en nature à hauteur minimale de 5% du montant accordé par le PAQ (soit 5% au minimum en numéraire) et ce, conformément aux modalités à fixer dans la convention de partenariat.

NB. Si le partenaire est un Centre de recherche relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et qu'il dispose d'une facilité de gestion (statut EPST⁴ ou EPNA), il pourrait être le gestionnaire des allocations sous réserve de l'accord de l'ensemble des partenaires.

E) Durée du projet

La durée totale du Projet de l'établissement est fixée à **18 mois** au maximum avec les précisions suivantes :

- La durée d'un projet Post PFE/MFE est **12 mois (Composante1)**;
- La durée d'un PFE/MFE est de **06 mois (Composante2)**;
- La durée de la mise en place d'un écosystème d'innovation est de **18 mois (Composante3)**.

⁴ Un établissement EPST est un Établissement Public à caractère Scientifique et Technique ; un EPNA est un Établissement Public à caractère Non Administratif.

F) Éligibilité des dépenses

Le plafond du budget total qu'une institution candidate est autorisée à soumettre est fixé comme suit:

- **Pour la composante 1 : 35.000 DT** pour chaque Post PFE/MFE proposé ;
- **Pour la composante 2 : 10.000 DT** pour chaque PFE/MFE proposé ;
- **Pour la composante 3 : 100.000 DT** sous réserve que l'institution candidate bénéficie de l'accord de financement d'un nombre minimal de projets Post PFE/MFE et PFE/MFE (respectivement dans le cadre des composantes 1 et 2).

Le nombre minimal requis de projets lauréats « PFE/MFE et Post PFE/MFE » pour l'obtention des fonds du PAQ pour la mise en place d'un écosystème d'innovation est fixé selon le nombre des diplômés de l'institution candidate pour l'année 2016/2017 (www.mes.tn), comme indiqué en *Tableau 1* suivant. On entend par lauréats, les projets ayant été évalués positivement par le PAQ.

Tableau 1. Nombre minimal requis de projets lauréats Post PFE/MFE et PFE/MFE pour candidater aux fonds de la composante 3.

Nombre de diplômés de l'institution candidate (2016-2017)	Nombre minimum requis de projets lauréats Post PFE/MFE et PFE/MFE pour l'obtention des fonds de la Composante 3
[0-100[3 Post PFE/MFE et 3 PFE/MFE
[100-300[4 Post PFE/MFE et 4 PFE/MFE
[300 et +[5 Post PFE/MFE et 5 PFE/MFE

11

i/ Les catégories de **dépenses éligibles** pour les **composantes 1 et 2.**

L'allocation financera (selon les composantes, 1 et 2) les dépenses éligibles suivantes :

- Pour l'étudiant :
 - Une subvention de subsistance du (de la) jeune étudiant(e) en cours de PFE ou du (de la) jeune diplômé(e) (Voir le montant mensuel fixé selon le statut du candidat en *Tableau 2*),
 - La mobilité à l'intérieur du pays (y compris la participation à des concours, foires, salons et conférences nationales), les frais de prototype/pilote, de consommable, de règlement de brevets nationaux et internationaux, la formation et la certification des compétences et, éventuellement les stages et courts séjours à l'étranger.

- Pour l'encadreur des projets PFE/MFE et des projets Post PFE/MFE (enseignant et/ou chercheur): les frais de mobilité nationale et internationale (formation, conférence, stages et courts séjours) et l'acquisition de petit matériel. Ces dépenses s'entendent pour les besoins de la valorisation des résultats des projets Post PFE/MFE et des projets PFE/MFE dans le cadre de l'encadrement.

Tableau 2. Montants des subventions de subsistance des étudiants en fin de cursus et des jeunes diplômés selon leur statut.

Composantes	Statut de l'étudiant et du jeune diplômé	Montant⁵ brut de la subvention mensuelle de subsistance (DT)	Durée maximale de la subvention
Composante 1	Diplômé « Bac+3 »	800 DT	12 mois
	Diplômé titulaire d'un Mastère ou d'un diplôme d'ingénieur	1000 DT	
Composante 2	Étudiant en cours de PFE/MFE (Niveau L3)	250 DT	06 mois
	Étudiant en cours de PFE/MFE (Niveau M2 ou équivalent)	350 DT	
Composante 3	Jeune Docteur	1200 DT	Durée de la mise en place de l'écosystème d'innovation (max. 18 mois)

12

Les catégories de dépenses éligibles ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 3-a*.

Les soumissionnaires sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 3-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses :

⁵ Dans le cas où le(a) diplômé(e) est recruté(e) par l'organisme partenaire et bénéficiaire du PAQ Valorisation des PFE/MFE Écosystème d'innovation au cours du projet, les subventions de subsistance restantes pourront être affectées à une autre rubrique éligible. Dans le cas où le (la) candidat(e) crée son entreprise au cours du projet, sa subvention lui sera maintenue.

- Le montant plafond à réserver à l'assistance technique ne peut pas dépasser 50 % du budget.
- Le montant cumulé des dépenses pour la réalisation de prototype ou pilote ne peut pas dépasser 70% du budget.
- Le montant plafond à réserver aux déplacements/mobilité/ stage ou mission à l'étranger ne dépasse pas 10% du budget.
- Le montant plafond à la formation/certification ne dépasse pas 30% du budget.
- Le montant dédié aux dépenses de la valorisation des résultats dans le cadre de l'encadrement est fixé à 5% du budget PAQ alloué aux projets PFE/MFE et aux projets Post PFE/MFE encadré(s) soit un maximum de 1.75 milles dinars tunisiens par projet Post PFE encadré et 500 dinars tunisiens par projet PFE encadré.

Tableau 3-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation dédié à la valorisation des projets Post PFE/MFE et Projets PFE/MFE (composantes 1 et 2)

Catégorie de dépenses	Plafond des allocations par rapport au budget total du projet en numéraire
Assistance technique	50%
Prototype/pilote (Biens et Services)	70%
Déplacement/mobilité/ stages ou courts séjours à l'étranger	10%
Formation/certification	30%

13

ii/ Les catégories des dépenses éligibles pour le développement d'un écosystème d'innovation (Composante 3)

L'allocation financera l'aménagement et la mise à niveaux de locaux, l'acquisition d'équipement spécialisé -notamment pour le prototypage ainsi que les activités d'animation de l'écosystème à travers des séminaires, cours et conférences. L'allocation inclura les frais d'animation/facilitation/coordination de l'éco système. Si l'institution fait le choix de confier cette mission à un jeune docteur, un statut de post Doc lui sera octroyé et une subvention lui sera versée pendant la durée du projet.

Les catégories des dépenses éligibles ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépense pour la composante 3 figurent en tableau 3-b suivant.

Les institutions candidates sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées ou de se limiter à certaines. Dans tous les cas, les trois critères d'éligibilité des dépenses suivants doivent être respectés :

- Une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses ;
- Le montant plafond à réserver aux travaux de génie civil pour la rénovation ou la modification de structures existantes ne peut pas dépasser 20 % d'une seule allocation;
- Le montant cumulé des dépenses pour les catégories « Biens et Services » et « Génie Civil » ne peut pas dépasser 80% d'une seule allocation.

Tableau 3-b. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation dédié au développement d'un écosystème d'innovation (Composante 3).

Catégorie de dépenses	Plafond des allocations par rapport au budget de développement d'un écosystème d'innovation
Biens et services autres que de consultant	80%
Génie civil (Petits aménagement de locaux)	20%
Service de consultants	30%
Formation & Animation de l'écosystème (y compris une subvention pour un Post Doc)	60%
Déplacement et missions à l'étranger	10%

iii/ Les dépenses non éligibles.

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 4*. Si une proposition de projet comportant un ou plusieurs item (s) de la liste des dépenses non éligibles est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ, le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item (s) inéligibles et l'institution candidate devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

Tableau 4. Catégorie de dépenses inéligibles.

DEPENSES INELIGIBLES
Le salaire du personnel permanent
Acquisition de terrain
Construction/acquisition/ location de nouveaux locaux (hormis pour diffusion et séminaires)
Équipement de type véhicules à moteur (sauf véhicules pédagogiques spécialisés), / téléphone mobiles

Toutes les propositions doivent intégrer la contribution des ressources propres de l'institution universitaire candidate à **hauteur minimale de 2%**, gage de l'engagement institutionnel et d'une administration efficiente du projet. Cette contrepartie pourrait être utilisée pour subvenir aux besoins complémentaires générés par l'exécution du Projet.

L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devraient tenir compte de la durée maximale des projets, fixée à 18 mois (Détail en §4).

On trouvera en Tableau 5 ci-dessous la synthèse des conditions d'éligibilité pour chacune des 03 composantes.

Tableau 5. Tableau synthétique des conditions d'éligibilité (Budget, durée, subvention, année de diplomation/d'inscription, etc.)

Composante 1	Composante 2	Composante 3
Projets Post PFE/MFE	Projets PFE/MFE en cours	Mise en place d'écosystème
Fonds PAQ= 35 000 DT	Fonds PAQ= 10 000 DT	Fonds PAQ= 100 000 DT
Durée= 12 mois	Durée= 6 Mois	Durée max= 18 mois
Diplômé en 2017, 2018 et 2019	Inscrit en 2019-2020	
Contribution EESR= 2%		
Contribution partenaire= 10% dont 50% au minimum en nature		Contribution partenaire : 0%
-Subvention diplômé titulaire d'une licence = 800 DT -Subvention diplômé titulaire d'un Mastère ou d'un diplôme d'ingénieur= 1000 DT	Subvention étudiant niveau Licence (en 3 ^{ème} année)= 250 DT Subvention étudiant niveau Mastère (en 2 ^{ème} année de Mastère)= 350 DT	Subvention Post Doc = 1200 DT
Dépenses d'encadrement= 5% des fonds PAQ alloués aux projets encadrés et soumis au programme PAQ Valorisation des PFE/MFE & Ecosystème d'innovation		
Composante3 Conditions d'accès aux allocations		
Nombre de diplômés de l'institution candidate (2016-2017)	Nombre minimum requis de projets lauréats Post PFE/MFE et PFE/MFE	
[0-100[3 Post PFE/MFE et 3PFE/MFE	
[100-300[4 Post PFE/MFE et 4 PFE/MFE	
[300 et +[5 Post PFE/MFE et 5 PFE/MFE	

5. PROCESSUS DE SOUMISSION et de SELECTION.

Notes conceptuelles (NC) :

Les NC des projets PAQ Post-PFE/MFE Écosystème d'innovation sont préparées au sein des institutions universitaires éligibles tel que défini en §.4 et transmises au MESRS (selon la procédure décrite au paragraphe §.8) ; seuls les porteurs des NC envoyées dans les délais fixés et via les EESR/ISET/CR par le biais des Universités/DGET/IRESA/CR seront invités aux ateliers d'assistance technique.

Pour les EESR placés sous la double tutelle avec d'autres ministères, les NC seront également soumises aux structures en charge de la Recherche-Innovation au sein de ces ministères (cas de l'IRESA pour les EESR sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture).

Sans dépasser dix (10) pages les NC devraient :

- (i) exposer les résultats innovants issus du(es) PFE/MFE du (de la/des) jeune(s) diplômé(e)(s)
- (ii) définir les perspectives de valorisation de l'(des) innovation(s) et/ou de sa (leur) maturation
- (3i) identifier en termes généraux les résultats attendus du(es) projet(s) et son (leur) impact
- (4i) proposer un plan d'actions pour la réalisation de chaque projet innovant et de développement de l'écosystème de l'EESR.

Des directives pour formuler la NC sont données au paragraphe **§10** de ces termes de référence. *Les candidats sont invités à remplir le canevas électronique des NC figurant en **Annexe 3**.*

Propositions complètes (PC). Les EESR soumettent les PC au MESRS (selon le processus décrit au paragraphe §.8). Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC et tenir en compte des éléments suivants :

- Une copie des PFE ou MFE -objet de projet Post PFE/MFE et leurs évaluations par le jury de soutenance⁶ ;
- Une copie d'inscription pour les étudiants en fin de cursus de formation.
- Un CV de l'encadreur de PFE et/ ou MFE (Voir Paragraphe 4).

⁶*Et accompagnée éventuellement des commentaires du jury de soutenance quant au potentiel de valorisation attendu.*

- La liste des sujets de PFE/MFE à engager dans le cadre du projet et leur validation par les structures compétentes de l'institution candidate (départements et/ou Conseil Scientifique, etc.) ;
- Une liste détaillée des fonds demandés et d'un plan de mise en œuvre ;
- La preuve d'une capacité institutionnelle à gérer les allocations accordées et l'engagement de l'EESR ;
- Le respect des seuils des allocations et des catégories des dépenses éligibles,
- La contribution des différents partenaires, pour la valorisation du PFE ou MFE, sur leurs ressources propres à hauteur minimale respective de 2% pour l'EESR et de 10% pour le partenaire socio professionnel (5% en numéraire et 5% en nature). La contribution du partenaire ne concerne que les PFE/MFE et Post PFE/MFE auxquels il participe.

Les candidats sont invités à remplir le canevas électronique des **PC figurant en Annexe 4**. Les PC seront transmises par les EESR/ISET/CR via les Universités (et l'IRESA pour les EES relevant de la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture)/ la DGET/CR.

Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise et conformité aux critères d'éligibilité en vigueur). Le Comité du PAQ procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant pour cela un panel d'experts indépendants.

Le processus détaillé de l'évaluation des PC figure dans le manuel de procédures opérationnelles du PAQ (*Annexe 5-a*). Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

- **Pertinence** de la (des) problématique(s) que le projet compte résoudre, la compatibilité avec les objectifs du PAQ-Post-PFE/MFE écosystème d'innovation et la démonstration de l'impact attendu du projet (*évaluée sur 20 points parmi 100*). **NB**: Seront privilégiés les projets dont l'innovation est respectueuse de l'environnement
- **Engagement du partenariat** (*consortium Post-PFE/MFE- EESRS- Université et partenaires extérieurs, éventuellement*) à toutes les étapes de préparation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet proposé (*évaluée sur 20 points parmi 100*).
- **Méthodologie pour la préparation et la mise en œuvre** et en particulier la qualité de l'approche méthodologique, la clarté et l'appropriation des activités

à entreprendre pour atteindre les résultats attendus, leur faisabilité dans le temps imparti, la pertinence de leur lien avec les objectifs et sous objectifs du projet, la distribution judicieuse des responsabilités et des tâches pour la réalisation du projet et la pertinence du système de suivi (au moyen d'indicateurs « SMART » et jalons) et de contrôle de la qualité prévus (*évaluée sur 30 points parmi 100*).

- **Dissémination et pérennisation des résultats.** Il s'agit de démontrer l'impact durable du projet sur les groupes cibles et les parties prenantes en prévoyant un programme faisable et optimal de diffusion et d'exploitation des résultats durant le projet et notamment après la fin du financement du PAQ (*Évaluée sur 20 points parmi 100*).
- **Efficiences de la budgétisation.** La proposition devrait démontrer que les activités proposées pour atteindre les résultats escomptés et les objectifs du projet seront exécutées aux moindres coûts possibles et avec un maximum de bénéfice pour la communauté (*évaluée sur 10 points parmi 100*).

6. EXECUTION.

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-Post-PFE/MFE Écosystème d'innovation signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les membres du projet PAQ Post-PFE/MFE Écosystème d'innovation s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ. Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
- Un plan de passation de marchés (PPM) et un plan de mise en œuvre (PMO) couvrant la durée totale du projet.
- Un tableau d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact (Voir §10).

7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) du PAQ. Les NC et PC suivront les modèles de canevas annexés.

8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE

Les Notes Conceptuelles (NC) seront remises par l'Université (via l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture), la DGET et CR sous les formats suivants :

- **02 exemplaires (version papier) et un CD-Rom** au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (Bureau d'Ordre Central)
- **Une copie numérique** de la Note Conceptuelle est à envoyer par mail à l'adresse : promesse.paq@gmail.com

Le dossier de soumission des Notes Conceptuelles devrait obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- Le canevas de la NC dûment complété (avec les annexes) et visé par l'ensemble des membres du consortium (EESR-Université et partenaires).
- Le procès-verbal du conseil scientifique de l'établissement EESR/ISET/ CR comportant l'avis du conseil scientifique et l'engagement de l'établissement à soutenir le projet dans son exécution. Il est à noter que l'avis du conseil scientifique de l'Université n'est pas obligatoire à ce stade.
- Les lettres d'approbation présentées par les représentants autorisés de chaque membre partenaire en vue de confirmer leur volonté/engagement à participer au projet s'il est financé et préciser leurs rôles respectifs (modèle annexé aux canevas).

Les propositions complètes (PC) seront remises par l'Université (via l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture), la DGET et CR en **03 exemplaires et CD-Rom** au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Bureau d'Ordre Central), Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis ; le dossier de candidature comportera les pièces suivantes :

- Une Lettre du Président de l'Université, du Directeur Général de la DGET et du Directeur Général du CR présentant la liste complète des propositions présentées à la compétition et relevant de son Université/DGET/CR.
- Le procès-verbal du conseil scientifique de l'institution (EESR/ISET/CR) avec avis du conseil scientifique et engagement de l'établissement à soutenir les projets dans leur exécution. Il est à noter que l'avis du conseil scientifique de l'Université n'est pas demandé.

- Le canevas ou formulaire électronique de la Proposition Complète PC dûment complété (avec ses annexes) et visé par l'ensemble des membres du consortium.
- Une lettre d'approbation présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle (modèle annexé aux canevas).
- Les curriculum vitae (concis) de l'encadreur et des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées (modèle annexé aux canevas) .
- Les copies des PFE ou MFE et des diplômes des jeunes diplômés (si disponible à la date de la soumission).
- Une copie d'inscription de l'étudiant en fin de cursus.
- La liste des sujets de PFE/MFE -à engager au cours du projet- et leur validation par les structures compétentes de l'institution candidate (départements et/ou Conseil Scientifique) pour l'obtention de l'écosystème d'innovation.

NB. Des modèles (i) d'accord de confidentialité et de secret professionnel, (ii) de contrat de copropriété de Brevet et, (iii) de convention de collaboration « Établissement-Partenaires » sont fournis à titre indicatif en annexe des canevas des NC et PC ; les candidats sont invités à les utiliser si nécessaire. Ces pièces ne sont pas obligatoires pour la constitution du dossier.

Les Notes conceptuelles et les propositions complètes seront remises dans les délais fixés au paragraphe §9 suivant.

9. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.

Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre figure dans le chronogramme ci-après :

Jalon	Date limite de réponse/réalisation
1. Appel à propositions	<i>Semaine 2, Septembre 2019</i>
2. Soumission des NC via l'Université/DGET/CR et par voie électronique à l'adresse : promesse.paq@gmail.com	<i>18 Octobre 2019</i>
3. Assistance technique N°1 en montage de projet PAQ	<i>22 & 23 Octobre 2019</i>
4. Assistance technique N°2 pour la finalisation de la PC	<i>11 & 12 Novembre 2019</i>
5. Soumission des propositions complètes par le biais de l'Université/DGET/CR au MESRS	<i>17 Décembre 2019</i>
6. Évaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement.	<i>Décembre 2019</i>
7. Sélection et publication des résultats par le MESRS	<i>Janvier 2020</i>
8. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS	<i>Janvier-février 2020</i>
9. Exécution des projets	<i>Février-mars 2020</i>

NB. Les porteurs des Notes Conceptuelles seront informés par email des dates et lieux des ateliers d'assistance technique.

22

10. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES.

Les notes conceptuelles sont destinées à être un document concis ne dépassant pas **dix pages (10) pages**. Les candidats à l'assistance technique sont invités à suivre les étapes suivantes :

1) Description du contexte et des motivations pour le Projet

- a. Genèse du PFE/MFE, du partenariat et du contexte dans lequel il a évolué,
- b. Définition du rôle des principaux acteurs dans le déroulement du PFE/MFE,
- c. Exposé des résultats innovants issus du PFE/MFE du jeune diplômé.

2) Définition des perspectives de la valorisation de l'innovation et/ou de sa maturation

- a. Quel est le problème posé ?
- b. Quelles sont les solutions et perspectives envisageables et quelle est la solution proposée ?

- c. Quel est l'objectif du Projet? Quelles sont ses principales composantes ?

3) Définition du partenariat et des responsabilités pour la mise en œuvre

- a. Présenter les parties prenantes, leurs compétences et complémentarités
- b. Décrire les rôles et responsabilités des différents partenaires qui seront impliqués dans la réalisation
- c. Préciser les parties impliquées dans la gestion du projet : qui est imputable et pour quoi ?

4) Bénéficiaires cibles de l'allocation du PAQ-PFE/MFE Écosystème d'innovation

Répondre aux questions suivantes :

- a. Qui va recevoir le bénéfice du Projet une fois réalisé,
- b. Quelle (s) partie(s) détiendra/détiendront la propriété intellectuelle ?

5) Description sommaire des résultats attendus

- a. Enumérer les résultats attendus (système, procédé, dispositif ou produit).
- b. L'objectif spécifique du projet est censé être atteint grâce à l'obtention d'un certain nombre de résultats (ou système, procédé, dispositif ou produit) dont l'utilisation par les bénéficiaires garantit le traitement des causes de la problématique à résoudre. Ces résultats devraient être décrits dans le temps.

6) Plan d'action sommaire

- a. Pour chaque résultat, identifier un indicateur pour mesurer la progression vers les résultats fixés et leur atteinte,
- b. Pour chaque indicateur, donner une valeur traduisant la situation actuelle (valeur de base)

Pour chaque indicateur, identifier les données à collecter, la manière de les obtenir (sources) ainsi que la période de cette collecte durant le Projet. Les candidats sont également invités à alimenter les indicateurs du Programme d'Appui à la Qualité, PAQ, et plus généralement ceux de PromESSE; les candidats devraient prévoir une (voire plusieurs) activités pour documenter et analyser les données correspondantes et incluront un système de garantie de la qualité interne, comprenant une enquête de satisfaction :

- ✚ Proportion de diplômés se disant satisfaits du niveau de leurs qualifications employables.
- ✚ Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur ayant suivi et terminé des programmes d'employabilité soutenus par le PAQ
- ✚ Nombre de bénéficiaires directs du projet (étudiants bénéficiant de projets PAQ Dont pourcentage de jeunes filles.
- ✚ Nombre de certifications d'étudiants dans les cursus axés sur les qualifications transférables (informatique, gestion de projet, langues/communication, etc.)
- ✚ Nombre de programmes/formations/certifications introduits dans le cadre du Projet bénéficiaire du PAQ et incluant au moins un module sur l'entrepreneuriat.

Annexe 1. Liste des projets lauréats du PAQ-Post PFE/MFE (Tours 1 & 2)

Année	Université /DGET/CR	EESR	Titre Projet
2017	Centre de Recherche	CBS	Développement d'un kit d'aide au diagnostic moléculaire de maladies héréditaires dans la population Nord-Africaine : diminution du coût de diagnostic par échantillon
2017	IRESA	INRGREF	Valorisation des légumineuses en association avec le chêne liège : une des solutions face aux changements climatique
2017	DGET	ISSET' Com	Mise en œuvre d'un environnement mobile pour l'organisation des compétitions pour les enfants
2017	DGET	ISSET' Com	Mise en œuvre d'une plateforme de suivi de diabète en utilisant les objets connectés
2017	Université de Tunis el Manar	ENIT	Monitoring du stress hydrique sous céréales
2017	DGET	ISSET Gabes	Optimisation de gestion de données en entreprise à travers une solution Big Data.
2018	DGET	ISSET Sousse	Développement de compétence en matière d'étalonnage d'instruments et machine de mesure dans le cadre de l'accréditation selon la norme 17029/2017
2018	DGET	ISSET Kairouan	Conception et Développement et réalisation d'une simulation pédagogique pour l'enseignement et la formation pour la mise en place d'un système management de la qualité ISO 9000

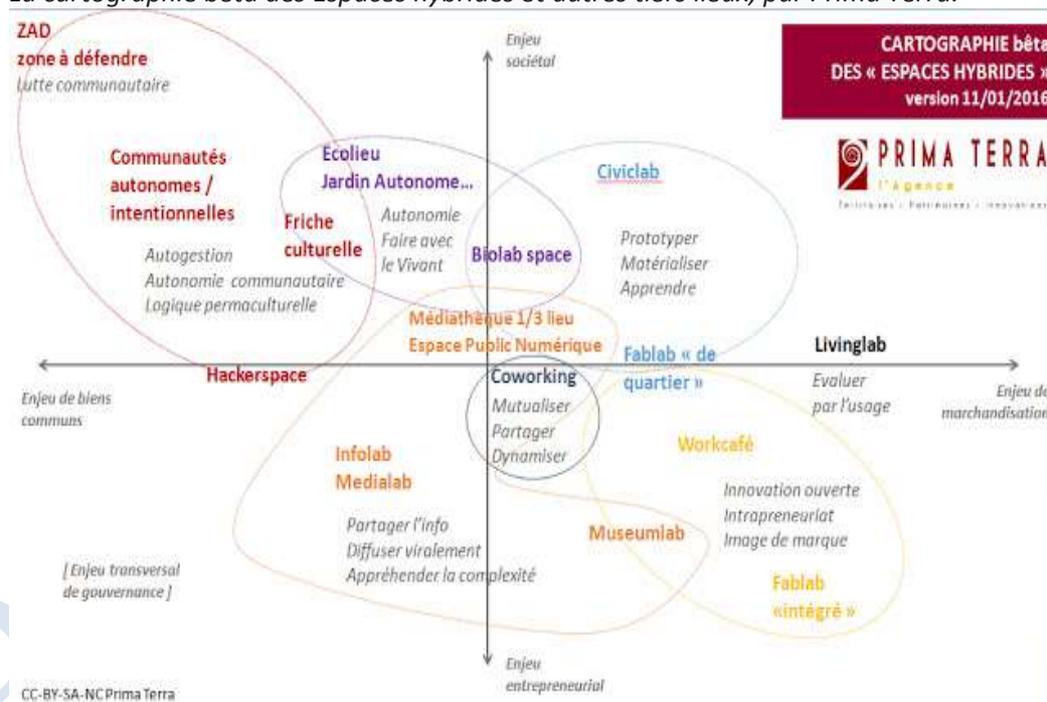
Annexe 2. Glossaire

Les Tiers Lieux sont des espaces de rencontres et de collaboration entre des personnes qui ne seraient pas forcément amenées à se rencontrer dans d'autres circonstances. Le **tiers-lieu** est un terme faisant référence aux environnements sociaux qui viennent après la maison et le travail. Il s'entend comme volet complémentaire, destiné à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

Ce sont à la fois, des espaces de travail partagés dans lesquels il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle (espaces de co working), des lieux de fabrication numérique (FabLab) et d'apprentissage entre pairs. Ils encouragent l'ouverture, favorisent la créativité, mutualisent des compétences, facilitent le travail collectif et les coopérations économiques.

Prima Terra, cofondateur de « l'Observatoire des Espaces hybrides et autres tiers-lieux », a élaboré une cartographie bêta des espaces hybrides et autres tiers-lieux (Cf. Figure ci-dessous).

La cartographie bêta des Espaces hybrides et autres tiers lieux, par Prima Terra.



26

- 1) Les espaces de coworking sont des espaces de travail optimisés pour le coworking et peuvent répondre à différentes fonctions. Les grands principes restent de retrouver une ambiance de travail collective, créer un nouveau réseau professionnel et mutualiser les ressources, le partage des expériences et des expertises, la compétitivité, la créativité.
- 2) Un atelier de fabrication numérique (FabLab) ou « Fabrication laboratory », est un atelier de fabrication numérique ouvert au public et mettant à la disposition de ses utilisateurs des ressources techniques, technologiques et humaines

(machines, outils, logiciels, procédés, savoir-faire, mentors) nécessaires à la création et à la fabrication d'objets et de projets de toutes sortes qui répondent à un besoin personnel ou collectif.

- 3) Un hackerspace ou Hacker house est un tiers-lieu où des personnes ayant un intérêt commun (autour de l'informatique, de la technologie, des sciences, des arts...) peuvent se rencontrer et collaborer. Les Hackerspaces peuvent être vus comme des laboratoires communautaires ouverts où des personnes (les hackers) peuvent partager ressources et savoir. Beaucoup de hackerspaces utilisent et participent à des projets autour du logiciels libres, du matériel libre, des ressources documentaires sous licence libre ou des médias alternatifs.
- 4) Un *living lab* regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de sortir la recherche des laboratoires pour la faire descendre dans la vie de tous les jours, en ayant souvent une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies. Il s'agit de favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.